Conseil communal
Séance du 17 février 2020

SJ3ACF - ONE - Projet pédagogique des Centres de Vacances 2021-2024 - Examen - Décision.

Référence : CC/20/2/7

Présences : M. Christian MOUREAU, Bourgmestre-Président, Mme Josée INCANNELA, MM. Jean-Charles DENEUFBOURG, Gérard MATTIA, Giorgio FACCO, François DEVILLERS, Échevins, ~~Mme Géraldine CANTIGNEAUX, Présidente du CPAS,~~
MM. Marceau MAIRESSE, ~~Philippe BUSQUIN,~~ Mme Carine MATYSIAK, MM. Nebih ALEV, Jean-Marie HOFF, Frédéric SCHEIRELINCK, Alexandre MPASINAS, Salvatore CHIAVETTA, Mustapha ABDELOUAHAD, Logan CHEVALIER, Thierry BONNECHÈRE, Melle Ines TASCA, MM. Emmanuel DEPERSENAIRE, Laurent LEURQUIN, Mmes Isabelle COPIENNE, ~~Muriel DEPPE,~~ Céline LAMBOTTE, ~~M. Michel KOWARIK,~~ Conseillers communaux et M. Jean-Louis LAMBRECHTS, Directeur Général.

Le Conseil communal, en séance publique.

Vu le Décret du 17 mai 1999 du Gouvernement de la Communauté Française (Fédération WALLONIE-BRUXELLES (F.W.B.)) relatif aux Centres de Vacances ;
Vu le Décret du 30 avril 2009 modifiant le Décret du 17 mai 1999 du Gouvernement de la Communauté Française (F.W.B.) relatif aux Centres de Vacances ;
Vu l'Arrêté du 17 décembre 2003 du Gouvernement de la Communauté Française (F.W.B.) fixant le « Code de qualité de l'accueil » pour les organisateurs d'activités pour les enfants de 3 à 12 ans ;
Vu l'Arrêté du 17 mars 2004 déterminant certaines modalités d'agrément et de subventionnement des Centres de Vacances ;
Vu l'Arrêté du 27 mai 2009 modifiant l'Arrêté du 17 mars 2004 déterminant certaines modalités d'agrément et de subventionnement des Centres de Vacances ;
Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.) et son article L1122-30 impliquant que le Conseil communal règle tout ce qui est d'intérêt communal ; que l'engagement de la Commune de MORLANWELZ dans des relations contractuelles avec des tiers via convention relève de l'intérêt communal ;
Considérant la demande de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) relative au renouvellement de notre agrément au titre de « Centre de Vacances » pour une durée de trois (3) années ;
Considérant qu'un Centre de Vacances est ouvert chaque année pendant les périodes de congés scolaires dans l'Entité de MORLANWELZ ;
Considérant l'agrément en cours arrive à échéance ; qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement de notre agrément auprès des services de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) pour les Centres de Vacances organisés par l'Administration communale de MORLANWELZ ;
Considérant le projet pédagogique réalisé par la Directrice des Centres de Vacances pour les années 2021 à 2024 ;
Attendu que la documentation relative à l'objet ci-dessus a été mise à la disposition des Conseillers communaux de MORLANWELZ dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ, disponible dans le bureau du Secrétariat du Conseil communal de MORLANWELZ ;
Considérant dès lors que le Conseil communal de MORLANWELZ a pu prendre connaissance des documents relatifs à l'objet ;
Après en avoir délibéré en séance publique ;

DÉCIDE

À l'unanimité :
Article unique. - D'approuver le projet pédagogique tel que repris ci-dessous :

« …

PROJET PEDAGOGIQUE 2021-2024

STRATEGIE

Tous les points cités dans le projet vous expliqueront tous les aspects sur lesquels se basent les différents groupes, formés sur le terrain, pour mettre en place leurs projets d'activités.

Un projet est un travail d'équipe qui s'élabore en tenant compte des certaines valeurs, tout en restant cohérent.

Attention, même si le moniteur est libre d'animer comme il l'entend, ça ne l'autorise pas à faire n'importe quoi, n'importe comment. D'où la nécessité de mettre un cadre à la liberté d'animation de chacun (règle de sécurité par exemple).

Il s'agit donc de mettre en œuvre tous les moyens ou stratégies disponibles pour que les enfants s'épanouissent.

Pour bien maîtriser les techniques d'animation, le moniteur doit s'appuyer sur la psychologie et trouver des astuces pour rendre l'activité éducative et attrayante.

L'esprit « scolaire » laisse place à l'esprit vacances qui est bien présent pendant toute la durée des stages. Celui-ci se remarque tant au niveau de l'aménagement et la décoration des divers locaux, qu'au niveau de multiples mises en scène organisées par les animateurs lors des activités.

L'organisation de notre Centre de Vacances a pour but d'offrir des moments de détente et de convivialité aussi bien aux enfants de parents qui travaillent, qu'aux enfants issus d'un milieu défavorisé.

Il accueille des jeunes de notre commune mais aussi des avoisinantes. Il donne l'accès aux personnes dites « extraordinaires » présentant un handicap léger.

MOYENS

- Afin de contribuer au bon fonctionnement du Centre, divers locaux sont mis à disposition de celui-ci. Les enfants de 2 ½ à 15 ans sont animés dans les locaux de l'école de l'implantation principale.

Différents bâtiments sont également disponibles, tel que : salle de sports, espace multisport, salle de basket.

Nous profitons également de nombreux espaces verts qui nous entourent comme : *les bois de Mariemont et l'Olive*. Cet avantage permet aux moniteurs d'élargir leurs champs d'activités et incite les enfants à s'évader de leur cadre habituel et quotidien

- Le matériel d'animation est mis à disposition des moniteurs via des fiches qu'ils remettent au magasinier.
  Matériel psychomoteur et sportif : ballons en caoutchouc, en cuir, en mousse, de diverses tailles, ciseaux, raquettes (tennis badminton) set de base ball, cônes, relais, cerceaux, freesbee, bloc « Légo », …
- Matériel artistique : gouache, pinceaux, rouleaux, papiers divers (ondulé, glacé, crépon, de soie, …) crayons, marqueurs, Néoprène, ciseaux, plâtre, moules, plasticine, terre glaise, pâte Darwi, feutrine, tamis, …
- Nous gérons le budget que nous recevons de l'administration. Au besoin, nous pouvons acheter le matériel nécessaire pour une activité spécifique.

Ce matériel est mis à disposition des enfants pour qu'ils profitent pleinement des temps d'évasion (sous surveillance) : Légo, tableaux, petites voitures, piscine de balles pour les petits. Pour les plus grands nous avons constitués différents ateliers comme : plâtre, bougie, jeux en bois …

- Il faut également préciser qu'un éventail d'activités extérieures est offert : vtt, kayak, piscine, cinéma, judo, karaté, basket, animation musicale, clown, châteaux gonflables…

Ce qui donne l occasion aux jeunes d'imaginer qu'ils sont en vacances.

- En ce qui concerne l'infrastructure des bâtiments, celle-ci est adaptée aux différents groupes : plus de 20 classes, salle de gymnastique, toilettes pour grands et petits, réfectoires, cours…
- Afin de mieux accueillir, encadrer, comprendre et répondre aux besoins de nos enfants ; il est important de travailler en collaboration avec les différents services communaux. Des entretiens réguliers sont programmés avec les assistantes familiales, PSS, PCS…

Nous gardons un contact régulier avec la police, ce qui permet de veiller à la sécurité de nos jeunes.

LES ENFANTS

- Pour un accueil optimal des enfants, leurs parents ont la possibilité de rencontrer la direction et le moniteur de ce dernier, en dehors des moments prévus pour les inscriptions. Ces rencontres peuvent permettre aux parents de visiter le local du groupe et mieux comprendre son fonctionnement.

- Afin d'accueillir au mieux les nouveaux arrivants, il est important de connaître les habitudes de nos jeunes. Les informations nécessaires les concernant seront communiquées aux moniteurs de référence.
- Le rythme de vie est cadencé selon les possibilités physiques et mentales de l'enfant, une attention particulière et plus minutieuse sera accordée pour les enfants de moins de 6 ans. Pour nos enfants en bas âge, celui-ci est programmé comme suit :

A partir de 7h : garderie payante

- 8h30-8h50 : accueil par les moniteurs (jeux)
- 8h50-9h : rassemblement et cri de chaque groupe
- 9h00 – 10h30 : activités
- 10h30 : collation
- 11h – 12h : activités variées, jeux de psychomotricité, découverte de la nature, activités culinaires
- 12h : diner
- 12h45 : activités d'évasion proposées si l'enfant ne dort pas (peinture libre, Légo, plasticine, tableau, …)
- 15h : collation
- 15h30 – 16h : activités calme respectant ainsi la courbe d'activités (comptine, marionnette)
- 16h : Rassemblement du soir
- 16h15-16h30 : Jeux variés en attendant les parents
- 16h30-18h : garderie payante
- Cependant, le référant reste à l'écoute des demandes particulières des enfants de son groupe (activités variées et imaginées par l'enfant). Dans la mesure du possible et de l'acceptable, l'animateur tiendra régulièrement compte des envies de divertissement des jeunes.
- Nos groupes sont repartis par tranche d'âges. Jusque 6 ans, ils sont mixtes, ensuite nous séparons filles et garçons. Ces groupes ne sont pas immuables, selon les ressentis, les besoins de l'enfant, celui-ci peut changer de groupe.
- Poussins I et II : 2 ans ½ à 4 ans : groupes mixtes
- Mini I et II : de 5 ans à 6 ans : groupes mixtes
- Midis filles et midis garçons : de 7 ans à 9 ans : groupes séparés
- Maxis filles et maxis garçons : de 9 ans à 12 ans ½ : groupes séparés
- Olive : de 12 ans ½ à 15 ans : groupe mixte.
- L'animateur du centre de vacances s'applique à trouver un maximum de réponses et de solutions pour répondre aux besoins et aux problèmes de vos enfants (ex : nous laissons l'opportunité chez les petits de prendre « son doudou et sa tétine » pour la sieste ou lorsqu'il en éprouve le besoin.
- A partir d'objectifs précis, il s'adapte au groupe dont il a la responsabilité. Il construit son travail dans le but que tous les enfants peuvent s'épanouir et progresser. Il reste pour eux une oreille attentive, ce qui permet à l'enfant de comprendre qu'on l'écoute et surtout qu'il est entendu. Il donnera aux jeunes le droit de s'exprimer librement sans agressivité. Lorsque l'enfant émet le souhait de changer d'activité ou d'apporter une variante à celle proposée au départ, le moniteur prendra en compte son avis.
- Les règles de vie en communauté et les normes à respecter sont inévitables pour le bon fonctionnement du centre de vacances.
- Pour éviter les répétitions lors de la rédaction de leurs activités, les moniteurs se concertent, échangent, font des recherches, se réfèrent à leur formation, laissent place à leur imagination. Cela propose donc une plus grande diversité d'activités.
- Le moniteur et l'enfant doivent se faire confiance mutuellement. En aucun cas, le moniteur ne peut poser de jugement, cela irait à l'encontre de sa mission. L'animateur doit pousser l'enfant à acquérir une plus grande ouverture d'esprit en proposant des activités variées, plaisantes, éducatives et sociales. En le rassurant, l'animateur doit aider l'enfant à trouver sa place dans son nouvel entourage qu'est le centre de vacances. Dans le but de développer l'autonomie des enfants, ils peuvent participer selon leurs envies à deux ateliers libres durant les temps d'évasion prévus (cf activités rencontrées)
- Dans le groupe, les enfants sont tous différents. La condition indispensable à l'épanouissement maximal est le respect de ces différences. Pour pouvoir différencier, il faut observer les enfants, être très attentif au-delà des inégalités et éviter tous les clichés qui peuvent entraîner le mépris ou la violence.

Il faudra rechercher un équilibre affectif de l'enfant en visant divers objectifs :

- Entretenir ses compétences acquises tout en respectant son rythme de vie
- Le conduire vers une plus grande ouverture (initiative, créativité, expressions…)
- Valoriser ses efforts et les progrès réalisés
- Adapter nos actions à ses possibilités et ses besoins
- Aider à trouver son identité propre puis son identité sociale dans un groupe
- Lui établir des règles de vie très claires (respect de lui, des autres, du matériel). Celles-ci peuvent être élaborées par le groupe sous forme d'une charte (référentiel pour les petits et rédaction pour les plus grands)
- Lui proposer des activités qui éveillent l'esprit d'équipe pour les rapprocher.
- Au niveau du groupe, il faut absolument responsabiliser les jeunes à travers des jeux à caractère ludique, sportif, social et culturel. L'enfant doit avoir le sentiment d'exister en tant qu'individu et acteur au sein d'un groupe. L'interactivité dans la vie du groupe ainsi que l'élaboration de projets amènent les enfants à se connaître et à s'écouter. Cela va de même pour le personnel d'animation.

L'ENCADREMENT

- Tout le personnel doit répondre à certains critères : être porteur du brevet de Coordinateur ou d'animateur de Centre de vacances délivré par un organisme agrée par la Communauté française ou être assimilé à ce titre par l'Office de la Naissance et de l'Enfance.
- respect des dispositions légales de la Communauté française en la matière et des modalités de l'Office de la Naissance et de l'Enfance.
- remettre un extrait du casier judiciaire, modèle 2.
- remplir une fiche médicale.

Le recrutement se fait comme suit;

- Un appel aux candidatures parait dans le journal communal d'information et sur le site internet de la Commune de Morlanwelz (www.morlanwelz.be).
- Un appel aux candidatures est envoyé dans les différentes écoles à orientation pédagogique.
- Un appel aux candidatures est envoyé dans les différents mouvements de jeunesse
- Les conditions d'engagement peuvent être obtenues sur simple demande auprès du service jeunesse ou sur le site internet.

La sélection :

Les candidats envoient leurs desiderata quant aux tranches d'âges et périodes qu'ils souhaitent animer. Hormis les critères administratifs, les candidats sont évalués lors d'un week-end de sélection. L'évaluation est effectuée sur base des compétences telles que :

- la connaissance de jeux (objectifs opérationnels).
- l'explication des règles du jeu
- le vocabulaire employé et la politesse
- le respect des consignes
- la préparation de jeux pour les grandes vacances
- l'esprit d'initiative
- le dynamisme
- la présentation personnelle
- la sociabilité
- d'accepter la remarque et l'utiliser
- sa motivation
- ……

Lors du week-end, un esprit de groupe est installé avec la participation de tous les candidats à la préparation de grands jeux, d'activités spéciales, du spectacle de fin de Centre, etc. Les explications sur l'organisation du Centre sont données. Au terme du week-end, une sélection est effectuée et les différentes équipes d'animateurs sont constituées.

Au quotidien :

Chaque moniteur breveté, responsable d'un groupe d'enfants, est tenu de préparer ses activités à l'avance. Il reprend celles-ci dans un cahier qu'il remet aux chefs moniteurs.

Nous soulignons que le moniteur est « chapeauté », conseillé par les chefs animateurs, en ce qui concerne les techniques d'animation.

Un animateur non breveté assiste le moniteur.

L'évaluation

- Une évaluation avec tout le personnel est organisée chaque fin de semaine.
- Les responsables tiennent des évaluations quotidiennes sur le fonctionnement du Centre tant au niveau du fonctionnement du personnel, que de l'animation ou de l'organisation générale. Ils veillent à l'encadrement des enfants et à l'épanouissement de ceux-ci. Chaque animateur est tenu de remettre préalablement un programme détaillé de sa journée au bureau. Ce programme est vérifié par les chefs moniteurs qui font part de leurs remarques éventuelles aux animateurs par écrit dans ce cahier d'activités.
- Un rapport sur l'évaluation globale du centre, réalisé entre l'ensemble des membres du personnel et la direction, sera remis auprès du pouvoir organisateur. Ce rapport permettra d'améliorer le fonctionnement du centre pour l'année suivante en tenant compte des difficultés rencontrées.

DYNAMISME DU CENTRE DE VACANCES

Les moniteurs, leurs assistants et les chefs moniteurs doivent être le moteur des projets et des activités qui en découlent. Ce sont eux qui les font vivre, ce qui a comme conséquence leur totale réalisation.

Exemples d'activités rencontrées

Les jeux de connaissances :

Les jeux de connaissances auront pour but :

- d'intégrer socialement les enfants,
- de respecter les différences de chacun,
- de favoriser un esprit d'entraide,
- …/…

Les jeux de prairie :

Les jeux de prairie ont pour but :

- de favoriser la condition physique,
- de développer l'inhibition et la régulation du tonus musculaire.

Les petits jeux dirigés :

Ils ont pour but :

- d'apprendre à respecter les règles de jeux,
- le respect des autres enfants,
- d'éveiller l'esprit d'entraide,
- d'éveiller l'esprit de solidarité, de bienveillance.

Les activités artistiques :

= au point de vue physique :

- développer l'habileté manuelle,
- développer la sûreté dans le geste.

= au point de vue intellectuel :

- favoriser le développement des facultés intellectuelles,
- favoriser l'observation et créer des associations,
- favoriser le développement de l'imagination,
- faire appel au jugement pour apprécier les dimensions, la couleur,…,
- éveiller et cultiver le sens esthétique = au point de vue affectif et social,
- développer l'assurance et la confiance en soi,
- constituer une source d'émulation : l'enfant compare son travail à celui d'un autre,
- favoriser l'altruisme (quand les grands travaillent avec les petits).

Veillée – Jeux de sociétés

Elles ont pour but :

- de favoriser le développement social en initiant au jeu collectif,
- de stimuler les potentialités sensorielles et intellectuelles,
- d'amener l'enfant à accepter l'erreur au cours d'un jeu de compétition,
- d'amuser l'enfant,
- d'exercer la rapidité des réactions,
- de solliciter l'attention,
- de respecter les adversaires,
- de satisfaire l'instinct naturel au jeu.

Veillée – Chants :

= Les jeux musicaux ont pour but :

- de développer le sens de l'écoute,
- de sensibiliser au monde sonore environnant,
- de développer l'exploration et la recherche sonore,
- de développer l'analyse de l'organisation d'éléments, sonores : répétition, transformation, succession, …

= Les chants ont pour but :

- d'apprendre à maîtriser une pulsation,
- d'apprendre à maîtriser un rythme,
- de développer et donner le plaisir de chanter chez l'enfant,
- de faciliter l'expression orale,
- de vaincre la timidité,
- de favoriser l'apprentissage de la vie en société.

Les rondes :

Elles ont pour but :

- de développer le sens du rythme,
- de développer la socialisation,
- de développer la coopération de tous pour arriver au résultat final,
- la danse donne lieu à l'exécution d'exercices à effets généralisés : marche cadencée ou rythmée, pas de danses,…
- la rime donne lieu à l'exécution d'exercices à effet localisés dits analytiques : jambes, bras, tronc, tête,…
- d'apprendre à superposer un geste, un pas à une phrase musicale bien déterminée.
- elle est un moyen d'inhibition à la vie en groupe car l'enfant se plie à la discipline, aux règles.

Temps d'évasion :

Deux périodes de 15 minutes sont prévues après le dîner. Elles ont pour but :

- d'extérioriser en toute liberté
- de laisser cours à son imagination
- de créer d'autres liens que dans des activités dirigées.

Toujours en étant sous la surveillance des animateurs.

... ».

En séance, le 17 février 2020
PAR LE CONSEIL COMMUNAL :

Le Directeur Général,	Le Président,
Jean-Louis LAMBRECHTS	Christian MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :
Le 25 janvier 2021,

Le Directeur Général,	Le Bourgmestre,
Jean-Louis LAMBRECHTS	Christian MOUREAU